

Je n'exagérerai rien, le simple et fidèle exposé des faits qui ont suivi suffira pour changer les probabilités en évidence, et pour arracher le voile épais qui a couvert jusqu'ici le mystère d'iniquité le plus odieux. J'abbrege le plus qu'il m'est possible.

Peu de jours après mon départ de l'Isle de France pour mon second voyage de Manille en Mai 1754, un directeur de la Compagnie passa à l'Isle de France avec le titre de Commissaire du Roi, et de commandant général de tous les Etablissements français aux Indes avec les plus grands pouvoirs du Roy et de la Compagnie.

Rien en apparence ne devait être plus heureux pour moi que le passage d'un directeur commissaire revêtu de toute l'autorité de la Compagnie; il pouvait faire savoir au Gouverneur de l'Isle les intentions de son corps au sujet de ma mission, réparer par des ordres courts le long silence de la Direction, et mettre fin à l'abandon dans lequel elle m'avait laissé languir pendant plusieurs années. Les plants de muscadiers que j'avais récemment transplantés dans l'isle étaient pleins de vie: averti par M. Bouvet qui avait connaissance des lieux où je les avais déposés, il pouvait les voir et rendre compte à la Compagnie comme témoin oculaire et irréprochable, de l'état et de la qualité de l'acquisition précieuse dont je venais d'enrichir sa Colonie.

Un objet aussi important aurait eû dans pareil cas toute l'attention d'un Commissaire hollandois, il méritait sans doute celle d'un Directeur citoyen envoyé par une Compagnie de commerce: notre Commissaire français ne le jugea pas digne d'un seul instant de la sienne.

Une conduite si extraordinaire paraîtrait incom-